

date 19/04/1994

Spécial COMMISSION
BRUXELLES

COURS DE LANGUES

ETE 1994

(Fiche A. 13.04 du Programme de formation)

COURS INTENSIFS

- * ALLEMAND
- * ANGLAIS
- * ESPAGNOL
- * FRANÇAIS

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

27 mai 1994

Information : Secrétariat des cours de langues

Téléphone 51160, de 10h.00 à 12h.00

Télécopieur (Fax) 60751

Adresse : Loi 57 - 6/46 ou Loi 57 6/41

Les cours intensifs (60 heures)* sont donnés dans les langues et aux niveaux et dates ci-après:

ALLEMAND du 4 juillet au 22 juillet 1994	3 semaines	Débutant	(Niveau 1)
ALLEMAND du 4 juillet au 22 juillet 1994	3 semaines	Moyen	(Niveau 3 ou 4) (**)
ALLEMAND du 29 août au 16 septembre 1994	3 semaines	Moyen	(Niveau 3 ou 4) (')
ANGLAIS du 27 juin au 8 juillet 1994 de 09h.00 à 13h.00 et de 14h.00 à 16h.00	2 semaines	Moyen	(Niveau 4)
ANGLAIS du 27 juin au 8 juillet 1994 de 09h.00 à 13h.00 et de 14h.00 à 16h.00	2 semaines	Avancé	(Niveau 5)
ANGLAIS du 29 août au 16 septembre 1994 de 09h.00 à 13h.00	3 semaines	Avancé	(Niveau 5)
ANGLAIS du 29 août au 16 septembre 1994 de 09h.00 à 13h.00	3 semaines	Avancé	(Niveau 6)

* étalés sur : - 2 semaines : à raison de 6 heures par jour
- 3 semaines : à raison de 4 heures par jour

** en fonction des demandes de participation

<p>ESPAGNOL du 5 septembre au 16 septembre 1994 de 09h.00 à 13h.00 et de 14h.00 à 16h.00</p>	2 semaines	Moyen	(Niveau 3)
<p>FRANÇAIS du 27 juin au 8 juillet 1994 de 09h.00 à 13h.00 et de 14h.00 à 16h.00</p>	2 semaines	Moyen	(Niveau 3)
<p>FRANÇAIS du 29 août au 16 septembre 1994 de 09h.00 à 13h.00</p>	3 semaines	Moyen	(Niveau 3)
<p>FRANÇAIS du 29 août au 16 septembre 1994 de 09h.00 à 13h.00</p>	3 semaines	Moyen	(Niveau 4)

POUR VOUS INSCRIRE :

- * Les demandes de participation à une action de formation doivent être présentées par la Direction générale ou le Service.

- * Les formulaires sont disponibles dans les secrétariats de chaque Direction générale / Service,

- * Les formulaires doivent être transmis dûment complétés, par la voie hiérarchique, par l'intermédiaire du coordonnateur en matière de formation, à l'unité Formation (IX.A.2). Les membres de l'unité IX.A.2 ne sont pas autorisés à distribuer ces formulaires.

- * Les candidats seront invités à se présenter à un test de niveau.

- * Les candidats seront ensuite convoqués par courrier en temps utile.